

Rapport de gestion

Trimestre terminé le 30 septembre 2019

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion analyse les résultats d'exploitation et la situation financière de 5N Plus inc. (la « Société » ou « 5N Plus ») et vise à aider le lecteur à mieux comprendre son contexte d'affaires, ses stratégies, sa performance et ses facteurs de risque. Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le troisième trimestre de 2019 et les états financiers consolidés audités et les notes correspondantes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Il a été préparé conformément aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

L'information figurant dans le présent rapport de gestion inclut tous les changements importants survenus jusqu'au 5 novembre 2019, date à laquelle il a été approuvé par le conseil d'administration de la Société. Sauf indication contraire, les termes « nous », « nos », « notre » et « le groupe » font référence à la Société et à ses filiales.

Le « T3 2019 » et le « T3 2018 » correspondent aux périodes de trois mois closes respectivement les 30 septembre 2019 et 2018, et les « neuf premiers mois de 2019 » et les « neuf premiers mois de 2018 » correspondent aux périodes de neuf mois closes respectivement les 30 septembre 2019 et 2018. Tous les montants figurant dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars américains, et tous les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars américains, à moins d'avis contraire. Toute l'information trimestrielle fournie dans le présent rapport de gestion est fondée sur des montants non audités.

Mesures non conformes aux IFRS

Le présent rapport de gestion renferme également des montants qui ne sont pas des mesures de la performance conformes aux IFRS. Ces mesures sont définies à la fin du présent rapport de gestion à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans le présent rapport de gestion peuvent être prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les meilleures estimations dont dispose la Société à ce jour et comportent un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de la Société diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Une description des risques qui touchent l'entreprise et ses activités est présentée à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de 2018 de 5N Plus daté du 26 février 2019 et à la note 12 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes les 30 septembre 2019 et 2018, qui peuvent être consultés sur le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com. En règle générale, les énoncés prospectifs se distinguent par l'emploi du futur et du conditionnel et par l'utilisation de termes tels que « croire » ou « s'attendre à », à la forme positive et négative, de variantes de ces termes ou de termes similaires. Rien ne garantit que les événements prévus dans l'information prospective du présent rapport de gestion se produiront, ou s'ils se produisent, quels seront les avantages que 5N Plus pourra en tirer. Plus particulièrement, rien ne garantit la performance financière future de 5N Plus. L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion est valable en date de celui-ci, et la Société n'a aucune obligation de mettre publiquement à jour cette information prospective afin de tenir compte de nouveaux renseignements, obtenus ultérieurement ou autrement, à moins d'y être obligée en vertu des lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs.

Rapport de gestion

Aperçu

Chef de file de la production de matériaux technologiques et de produits chimiques spécialisés à l'échelle mondiale, 5N Plus mise sur ses capacités intégrées de recyclage et de raffinage pour assurer la pérennité de son modèle d'affaires. Son siège social est situé à Montréal (Québec, Canada). La Société gère des centres de recherche et développement, de production et de vente dans plusieurs pays, notamment en Europe, en Amérique et en Asie. À partir de diverses technologies brevetées et éprouvées, 5N Plus fabrique des produits que ses clients utilisent comme précurseurs dans le cadre de plusieurs applications électroniques, optoélectroniques, pharmaceutiques et industrielles avancées ainsi que d'applications liées à la santé et à l'énergie renouvelable. Un grand nombre des produits fabriqués par 5N Plus sont essentiels pour assurer la fonctionnalité et la performance des produits et systèmes fabriqués par ses clients, dont bon nombre sont des chefs de file dans leur secteur d'activité.

Information sectorielle

Deux secteurs opérationnels sont présentés par la Société, soit le secteur Matériaux électroniques et le secteur Matériaux écologiques. Les opérations et activités qui s'y rapportent sont gérées dans ce sens par les principaux décideurs de la Société. Des données financières et opérationnelles sectorielles et des indicateurs clés de performance définis sont utilisés pour gérer ces secteurs opérationnels, pour analyser la performance et pour affecter les ressources. La performance financière d'un secteur donné est évaluée principalement en fonction des produits et du BAIIA ajusté^{1, 2}, lesquels font l'objet d'un rapprochement avec les chiffres consolidés en tenant compte des produits et des charges de la Société.

Les activités du secteur Matériaux électroniques sont exercées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Celles-ci consistent en la fabrication et en la vente de produits qui sont utilisés dans un certain nombre d'applications destinées aux secteurs de la sécurité, de l'aérospatiale, de la détection, de l'imagerie, de l'énergie renouvelable ainsi qu'à divers secteurs techniques. Les marchés essentiellement concernés sont ceux des produits photovoltaïques (énergie solaire terrestre et spatiale), des applications avancées dans les secteurs de l'électronique, de l'optoélectronique, du conditionnement électronique, de l'imagerie médicale et de la thermoélectricité. Ceux-ci sont vendus sous leur forme élémentaire ou en alliages ainsi que sous la forme de produits chimiques, de composés et de substrats. Les produits et les résultats associés aux services et aux activités de recyclage fournis aux clients du secteur Matériaux électroniques sont également inclus dans le secteur Matériaux électroniques.

Le secteur Matériaux écologiques est dénommé ainsi, car il est principalement associé au bismuth, l'un des rares métaux lourds n'ayant pas d'effet nuisible sur la santé humaine ni sur l'environnement. Les activités du secteur Matériaux écologiques sont exercées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Celles-ci consistent en la production et en la vente de produits qui sont utilisés dans un certain nombre d'applications destinées aux secteurs des produits pharmaceutiques, des soins de santé, des aliments pour animaux, des matériaux de catalyse et d'extraction ainsi que dans divers matériaux industriels. Les principaux produits sont vendus sous leur forme élémentaire ou en alliages, mais principalement sous la forme de produits chimiques spécialisés. Les produits et les résultats associés aux services et aux activités de recyclage fournis aux clients du secteur Matériaux écologiques sont également inclus dans le secteur Matériaux écologiques.

Les charges du siège social et les frais généraux, frais de vente et frais d'administration non affectés ainsi que les charges financières (produits financiers) ont été regroupés sous la rubrique « Siège social ».

Vision et stratégie

À titre de chef de file mondial dans le domaine de la technologie des matériaux, comptant des employés et des actifs partout dans le monde, nous sommes déterminés à donner à nos employés les moyens qu'il faut pour les inciter à offrir collectivement un rendement remarquable ainsi qu'à optimiser l'utilisation des ressources pour atteindre des rendements financiers concurrentiels.

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

² Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*, qu'elle applique de façon rétrospective, sans retraitement des informations comparatives, dont les mesures non conformes aux IFRS et les tableaux, comme le permet la norme. Cela a eu une incidence positive sur le BAIIA ajusté et le BAIIA de la période considérée par rapport au BAIIA ajusté et au BAIIA de la période correspondante de l'exercice précédent (se reporter à la rubrique « Méthodes comptables et changements » pour plus de précisions).

Rapport de gestion

Le 12 septembre 2016, la Société a dévoilé son plan stratégique 5N21 (le « plan 5N21 »), qui vise à améliorer la rentabilité tout en réduisant la volatilité des bénéfices. Le plan s'articule autour de trois piliers principaux :

1. Dégager une valeur accrue des activités principales et des actifs mondiaux
2. Optimiser l'équilibre de l'apport des activités en amont et en aval
3. Assurer une croissance continue grâce aux initiatives de croissance en cours et aux possibilités de fusion et d'acquisition futures

Faits saillants du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2019 – Positionner la Société pour 2020 et au-delà des fluctuations actuelles sur les marchés des métaux

Au cours du troisième trimestre de 2019, 5N Plus a surtout concentré ses efforts sur ses activités d'exploitation, soutenue notamment par le plan d'investissement de plus de 10 M\$ que la Société a mis en œuvre au deuxième trimestre de 2019 dans le but d'améliorer ses technologies de procédés. La Société a fait des progrès considérables dans la production à grande échelle de certains produits, notamment ceux nécessitant une transformation à plus grande valeur ajoutée, tel qu'il est énoncé dans son nouveau modèle d'affaires.

Au cours du trimestre, la Société a atteint des étapes commerciales importantes en concluant plusieurs ententes d'approvisionnement concurrentielles en lien avec ses initiatives de croissance dans ses secteurs Micro Poudres et Sécurité, aérospatiale, détection et imagerie. Ces ententes, dont certaines ont été conclues avec de nouveaux clients qui sont considérés comme des chefs de file dans leur secteur d'activité, confirment le caractère unique des produits et des technologies de 5N Plus et favorisent l'entrée de la Société sur ces nouveaux marchés.

Le cours du bismuth ayant régressé à un niveau inégalé depuis des décennies, la performance financière de 5N Plus continue de subir les contrecoups des fluctuations actuelles. Ceci étant dit, grâce au nouveau modèle d'affaires de la Société, ces répercussions se révéleront peu significatives et temporaires.

Au deuxième trimestre de 2019, la Société avait annoncé avoir considérablement diminué ses activités d'affinage et de recyclage en raison de l'interruption, dans les installations de ses fournisseurs, de la production de matériaux complexes à base de métaux qui servent de matière première dans ses usines d'affinage et de recyclage. Au troisième trimestre de 2019, n'ayant pas été exploitées de manière optimale, les activités de recyclage et d'affinage de la Société ont beaucoup moins contribué à sa performance.

Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2019, la Société présente les résultats qui suivent :

- Pour le troisième trimestre de 2019, la Société a inscrit un BAIIA ajusté^{1, 2} de 6,0 M\$ et un BAIIA^{1, 2} de 5,9 M\$, par rapport à un BAIIA ajusté de 8,6 M\$ et un BAIIA de 7,8 M\$ pour le trimestre correspondant de 2018, en raison des fluctuations défavorables du cours des métaux sous-jacents, de la diminution récente des apports de nos activités en amont du fait des conditions actuelles sur les marchés des métaux, ainsi que de l'application des modalités commerciales les plus récentes découlant du renouvellement des contrats d'approvisionnement et de service pluriannuels du secteur Énergie renouvelable.
- Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la Société a inscrit un BAIIA ajusté de 17,4 M\$ et un BAIIA de 15,4 M\$, par rapport à un BAIIA ajusté de 25,4 M\$ et un BAIIA de 23,4 M\$ pour la période correspondante de 2018, en raison des facteurs qui précèdent et de difficultés de production liées aux nouvelles activités commerciales.
- Pour le troisième trimestre de 2019, les produits ont atteint 49,6 M\$ par rapport à 53,4 M\$ pour le troisième trimestre de 2018, en raison principalement des fluctuations défavorables du cours des métaux sous-jacents.
- Le résultat net a été de 1,0 M\$, ou 0,01 \$ par action, pour le troisième trimestre de 2019, comparativement à 3,5 M\$, ou 0,04 \$ par action, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

² Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*, qu'elle applique de façon rétrospective, sans retraitement des informations comparatives, dont les mesures non conformes aux IFRS et les tableaux, comme le permet la norme. Cela a eu une incidence positive sur le BAIIA ajusté et le BAIIA de la période considérée par rapport au BAIIA ajusté et au BAIIA de la période correspondante de l'exercice précédent (se reporter à la rubrique « Méthodes comptables et changements » pour plus de précisions).

- Le rendement du capital investi (RCI)¹ annualisé s'est établi à 8,7 % pour le troisième trimestre de 2019, en raison principalement de la baisse du BAII ajusté^{1,2}.
- La dette nette¹ s'établissait à 36,9 M\$ au 30 septembre 2019, par rapport à 21,9 M\$ au 30 septembre 2018, en raison de l'augmentation du fonds de roulement et, dans une moindre mesure, de la participation de la Société au programme de rachat d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.
- Au 30 septembre 2019, 5N Plus avait racheté et annulé 1 696 733 actions ordinaires de la Société dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.
- Au 30 septembre 2019, le carnet de commandes¹ avait atteint un niveau de 215 jours de produits annualisés, en hausse par rapport à 201 jours pour le trimestre précédent et à 181 jours pour le troisième trimestre de 2018. Les nouvelles commandes ont atteint un niveau de 102 jours pour le troisième trimestre de 2019, par rapport à 86 jours pour le deuxième trimestre de 2019 et pour le troisième trimestre de 2018.
- Compte tenu de la pression exercée par les marchés des métaux et malgré la résolution de la plupart des difficultés de production ayant freiné la progression de la Société au cours des derniers trimestres, le BAIIA ajusté^{1,2} devrait se situer entre 22 M\$ et 24 M\$ pour l'exercice 2019.

La diminution des bénéfices de 5N Plus en 2019 s'explique surtout par les fluctuations défavorables sur les marchés des métaux. Cela étant dit, le nouveau modèle d'affaires défini dans le plan stratégique 5N21 a permis d'atténuer considérablement l'incidence de ces reculs sur la performance de la Société. Les cours particulièrement bas des métaux ont également privé la Société de certaines possibilités étant donné la diminution des apports des activités en amont, surtout celles liées aux activités de recyclage et d'affinage. Néanmoins, selon le nouveau modèle d'affaires, l'incidence des fluctuations du cours des métaux sur les activités en aval devrait être temporaire et limitée, compte tenu du fait que la croissance et la performance à long terme des activités en aval de la Société ne sont pas tributaires du cours des métaux.

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

² Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*, qu'elle applique de façon rétrospective, sans retraitement des informations comparatives, dont les mesures non conformes aux IFRS et les tableaux, comme le permet la norme. Cela a eu une incidence positive sur le BAIIA ajusté et le BAIIA de la période considérée par rapport au BAIIA ajusté et au BAIIA de la période correspondante de l'exercice précédent (se reporter à la rubrique « Méthodes comptables et changements » pour plus de précisions).

Rapport de gestion

Synthèse des résultats

	T3 2019	T3 2018	Neuf premiers mois de 2019	Neuf premiers mois de 2018
	\$	\$	\$	\$
Produits	49 554	53 379	151 257	170 285
Charges d'exploitation ajustées ^{1, 2 *}	(43 580)	(44 798)	(133 809)	(144 847)
BAIIA ajusté ^{1, 2}	5 974	8 581	17 448	25 438
Dépréciation des stocks	-	-	-	-
Charge de rémunération à base d'actions	(586)	(788)	(2 128)	(2 577)
(Coûts) produits associés aux litiges et aux activités de restructuration	-	(138)	-	450
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	-	325	-	510
Profits (pertes) de change et au titre de dérivés	472	(208)	49	(389)
BAIIA ^{1, 2}	5 860	7 772	15 369	23 432
Intérêt sur la dette à long terme, intérêts théoriques et autres charges d'intérêts	942	901	3 290	5 409
Amortissement	2 493	1 874	8 252	6 341
Résultat avant impôt sur le résultat	2 425	4 997	3 827	11 682
Charge (recouvrement) d'impôt				
Exigible	854	1 330	2 001	3 803
Différé	541	209	187	(2 047)
	1 395	1 539	2 188	1 756
Résultat net	1 030	3 458	1 639	9 926
Résultat de base par action	0,01 \$	0,04 \$	0,02 \$	0,12 \$
Résultat dilué par action	0,01 \$	0,04 \$	0,02 \$	0,12 \$

*Compte non tenu de la charge de rémunération à base d'actions, des produits (coûts) associés aux litiges et aux activités de restructuration, du profit sur la sortie d'immobilisations corporelles, de la dépréciation des actifs non courants et de l'amortissement.

Produits par secteur et marge brute

	T3 2019	T3 2018	Variation	Neuf premiers mois de 2019	Neuf premiers mois de 2018	Variation
	\$	\$		\$	\$	
Matériaux électroniques	21 603	19 605	10 %	60 764	61 646	(1 %)
Matériaux écologiques	27 951	33 774	(17 %)	90 493	108 639	(17 %)
Total des produits	49 554	53 379	(7 %)	151 257	170 285	(11 %)
Coût des ventes	(40 141)	(40 335)	- %	(123 992)	(131 145)	(5 %)
Amortissement inclus dans le coût des ventes	2 227	1 666	34 %	7 474	5 706	31 %
Marge brute¹	11 640	14 710	(21 %)	34 739	44 846	(23 %)
Pourcentage de marge brute¹	23,5 %	27,6 %		23,0 %	26,3 %	

Bien que le volume réalisé global soit plus élevé comparativement à la période correspondante de 2018, la diminution des produits et de la marge brute est attribuable aux fluctuations défavorables du cours des métaux sous-jacents, et à l'application des modalités commerciales les plus récentes découlant du renouvellement des contrats d'approvisionnement et de services pluriannuels du secteur Énergie renouvelable.

Les produits ont diminué de 7 % pour le troisième trimestre de 2019 par rapport à la période correspondante de 2018. La marge brute s'est établie à 23,5 % pour le troisième trimestre de 2019, comparativement à 27,6 % pour le troisième trimestre de 2018, avec une marge brute moyenne de 23,0 %, soit 34,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2019, par rapport à 26,3 %, soit 44,8 M\$, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

² Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*, qu'elle applique de façon rétrospective, sans retraitement des informations comparatives, dont les mesures non conformes aux IFRS et les tableaux, comme le permet la norme. Cela a eu une incidence positive sur le BAIIA ajusté et le BAIIA de la période considérée par rapport au BAIIA ajusté et au BAIIA de la période correspondante de l'exercice précédent (se reporter à la rubrique « Méthodes comptables et changements » pour plus de précisions).

Résultat d'exploitation, BAIIA et BAIIA ajusté

	T3 2019	T3 2018	Variation	Neuf premiers mois de 2019	Neuf premiers mois de 2018	Variation
	\$	\$		\$	\$	
Matériaux électroniques	6 373	8 677	(27) %	15 194	22 084	(31) %
Matériaux écologiques	2 290	2 214	3 %	8 946	11 402	(22) %
Siège social	(2 689)	(2 310)	16 %	(6 692)	(8 048)	(17) %
BAIIA ajusté^{1,2}	5 974	8 581	(30) %	17 448	25 438	(31) %
BAIIA^{1,2}	5 860	7 772	(25) %	15 369	23 432	(34) %
Résultat d'exploitation	2 895	6 106	(53) %	7 068	17 480	(60) %

Pour le troisième trimestre de 2019, le BAIIA ajusté^{1,2} s'est établi à 6,0 M\$ par rapport à 8,6 M\$ pour le troisième trimestre de 2018, en raison des fluctuations négatives du cours des métaux sous-jacents, de la diminution récente des apports de nos activités en amont découlant des conditions actuelles sur les marchés des métaux, ainsi que de l'application des modalités commerciales les plus récentes découlant du renouvellement des contrats d'approvisionnement et de services pluriannuels du secteur Énergie renouvelable. Pour les neuf premiers mois de 2019, le BAIIA ajusté a diminué de 8,0 M\$ pour s'établir à 17,4 M\$ par rapport à 25,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, en raison des facteurs mentionnés précédemment et de difficultés de production liées aux nouvelles activités commerciales.

Le BAIIA^{1,2} s'est établi à 5,9 M\$ pour le troisième trimestre de 2019, contre 7,8 M\$ pour le troisième trimestre de 2018. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse du BAIIA ajusté pour la période, contrebalancée par une variation favorable des profits (pertes) de change et au titre de dérivés au troisième trimestre de 2019 par rapport au troisième trimestre de 2018.

Pour les neuf premiers mois de 2019, le BAIIA s'est établi à 15,4 M\$ par rapport à 23,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse du BAIIA ajusté. De plus, aucun élément non récurrent important n'a été comptabilisé pour les neuf premiers mois de 2019, alors que pour les neuf premiers mois de 2018, la Société avait inscrit aux bénéfices des éléments non récurrents pour un montant total de 1,0 M\$, qui avaient été contrebalancés par une diminution de la charge de rémunération à base d'actions découlant du recul du cours de l'action de la Société à la fin du troisième trimestre de 2019 par rapport au troisième trimestre de 2018 ainsi que par des profits (pertes) de change et au titre de dérivés plus favorables qu'au troisième trimestre de 2018.

Pour le troisième trimestre de 2019, le résultat d'exploitation a été de 2,9 M\$, par rapport à 6,1 M\$ pour le troisième trimestre de 2018, et de 7,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2019 par rapport à 17,5 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018.

Secteur Matériaux électroniques

Le BAIIA ajusté a diminué de 2,3 M\$ pour atteindre 6,4 M\$, ce qui correspond à une marge du BAIIA ajusté^{1,2} de 30 % pour le troisième trimestre de 2019 comparativement à 44 % pour le troisième trimestre de 2018. Le BAIIA ajusté a diminué de 6,9 M\$ pour atteindre 15,2 M\$, ce qui correspond à une marge du BAIIA ajusté de 25 % pour les neuf premiers mois de 2019, par rapport à 36 % pour les neuf premiers mois de 2018.

Secteur Matériaux écologiques

Le BAIIA ajusté a augmenté de 0,1 M\$ pour atteindre 2,3 M\$, ce qui correspond à une marge du BAIIA ajusté de 8 % pour le troisième trimestre de 2019 et de 7 % pour le troisième trimestre de 2018. Le BAIIA ajusté a diminué de 2,5 M\$ pour atteindre 8,9 M\$, ce qui correspond à une marge du BAIIA ajusté de 10 % pour les neuf premiers mois de 2019, soit un taux semblable à celui des neuf premiers mois de 2018.

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

² Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*, qu'elle applique de façon rétrospective, sans retraitement des informations comparatives, dont les mesures non conformes aux IFRS et les tableaux, comme le permet la norme. Cela a eu une incidence positive sur le BAIIA ajusté et le BAIIA de la période considérée par rapport au BAIIA ajusté et au BAIIA de la période correspondante de l'exercice précédent (se reporter à la rubrique « Méthodes comptables et changements » pour plus de précisions).

Rapport de gestion

Résultat net et résultat net ajusté

	T3 2019	T3 2018	Neuf premiers mois de 2019	Neuf premiers mois de 2018
Résultat net	\$ 1 030	\$ 3 458	\$ 1 639	\$ 9 926
Résultat de base par action	0,01 \$	0,04 \$	0,02 \$	0,12 \$
Éléments de rapprochement :				
Charge de rémunération à base d'actions	586	788	2 128	2 577
Intérêts théoriques anticipés	-	-	267	1 490
Coûts (produits) associés aux litiges et aux activités de restructuration	-	138	-	(450)
Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles	-	(325)	-	(510)
Recouvrement d'impôt sur les éléments imposables ci-dessus	(156)	(140)	(639)	(956)
Résultat net ajusté¹	1 460	3 919	3 395	12 077
Résultat net de base ajusté par action¹	0,02 \$	0,05 \$	0,04 \$	0,14 \$

Pour le troisième trimestre de 2019, le résultat net a été de 1,0 M\$, ou 0,01 \$ par action, comparativement à 3,5 M\$, ou 0,04 \$ par action, pour le troisième trimestre de 2018. Le résultat net ajusté¹ a diminué de 2,4 M\$, atteignant 1,5 M\$ pour le troisième trimestre de 2019, par rapport à 3,9 M\$ pour le troisième trimestre de 2018. Outre le recouvrement d'impôt, le principal ajustement apporté au résultat net au troisième trimestre de 2019 est la charge de rémunération à base d'actions.

Pour les neuf premiers mois de 2019, le résultat net a été de 1,6 M\$, ou 0,02 \$ par action, comparativement à 9,9 M\$, ou 0,12 \$ par action, pour les neuf premiers mois de 2018. Le résultat net ajusté a été de 3,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2019, par rapport à 12,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018. Outre le recouvrement d'impôt, les principaux ajustements apportés au résultat net au cours des neuf premiers mois de 2019 sont la charge de rémunération à base d'actions et les intérêts théoriques anticipés comptabilisés en charges à la suite du rachat anticipé de débentures convertibles pour un montant de 26,0 M\$ CA en mars 2019.

Nouvelles commandes et carnet de commandes

	CARNET DE COMMANDES ¹			NOUVELLES COMMANDES ¹		
	T3 2019	T2 2019	T3 2018	T3 2019	T2 2019	T3 2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Matériaux électroniques	69 380	63 802	62 175	27 181	19 939	22 409
Matériaux écologiques	47 387	47 142	43 830	28 196	27 488	28 060
Total	116 767	110 944	106 005	55 377	47 427	50 469

(nombre de jours en fonction des produits annualisés)*	CARNET DE COMMANDES ¹			NOUVELLES COMMANDES ¹		
	T3 2019	T2 2019	T3 2018	T3 2019	T2 2019	T3 2018
Matériaux électroniques	293	309	289	115	96	104
Matériaux écologiques	155	137	118	92	80	76
Moyenne pondérée	215	201	181	102	86	86

*Les nouvelles commandes et le carnet de commandes sont également présentés en nombre de jours pour éliminer l'incidence des prix des produits de base.

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Rapport de gestion

Troisième trimestre de 2019 par rapport au deuxième trimestre de 2019

Au 30 septembre 2019, le carnet de commandes¹ avait atteint un niveau de 215 jours de produits annualisés, en hausse de 14 jours, soit 7 %, par rapport au carnet de commandes au 30 juin 2019.

Au 30 septembre 2019, le carnet de commandes du secteur Matériaux électroniques représentait 293 jours de produits annualisés, soit une baisse de 16 jours, ou 5 %, par rapport au carnet de commandes au 30 juin 2019. Le carnet de commandes du secteur Matériaux écologiques représentait 155 jours de produits annualisés, soit une hausse de 18 jours, ou 13 %, par rapport au carnet de commandes au 30 juin 2019.

Les nouvelles commandes¹ du secteur Matériaux électroniques ont représenté 115 jours pour le troisième trimestre de 2019, soit une augmentation de 19 jours, comparativement à 96 jours pour le deuxième trimestre de 2019. Les nouvelles commandes du secteur Matériaux écologiques ont représenté 92 jours pour le troisième trimestre de 2019, soit une augmentation de 12 jours, comparativement à 80 jours pour le deuxième trimestre de 2019.

Troisième trimestre de 2019 par rapport au troisième trimestre de 2018

Au 30 septembre 2019, le carnet de commandes¹ du secteur Matériaux électroniques avait augmenté de 4 jours, et celui du secteur Matériaux écologiques, de 37 jours par rapport au 30 septembre 2018, soit 215 jours par rapport à 181 jours sur une base consolidée.

Les nouvelles commandes du secteur Matériaux électroniques ont augmenté de 11 jours, et celles du secteur Matériaux écologiques, de 16 jours par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Charges

	T3 2019	T3 2018	Neuf premiers mois de 2019	Neuf premiers mois de 2018
	\$	\$	\$	\$
Amortissement	2 493	1 874	8 252	6 341
Frais généraux, frais de vente et frais d'administration	5 242	5 723	16 234	19 227
Charge de rémunération à base d'actions	586	788	2 128	2 577
Coûts (produits) associés aux litiges et aux activités de restructuration	-	138	-	(450)
Charges financières	470	1 109	3 241	5 798
Charge d'impôt	1 395	1 539	2 188	1 756
Total des charges	10 186	11 171	32 043	35 249

Amortissement

La dotation aux amortissements s'est établie à 2,5 M\$ pour le troisième trimestre 2019 et à 8,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2019, par rapport à respectivement 1,9 M\$ et 6,3 M\$ pour les périodes correspondantes de 2018. Pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2019, des montants de respectivement 0,4 M\$ et 1,1 M\$ pour l'amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation ont été inclus dans les charges du fait de l'adoption de la nouvelle norme IFRS 16, *Contrats de location*, le 1^{er} janvier 2019.

Frais généraux, frais de vente et frais d'administration

Les frais généraux, frais de vente et frais d'administration se sont établis à 5,2 M\$ pour le troisième trimestre de 2019 et à 16,2 M\$ pour les neuf premiers mois de 2019, par rapport à respectivement 5,7 M\$ et 19,2 M\$ pour les périodes correspondantes de 2018. Pour l'exercice 2019, les taux de change favorables par rapport à l'exercice 2018 pour une grande partie des charges libellées en monnaie locale ainsi que le moment auquel certaines dépenses ont été engagées ont eu une incidence positive sur les charges.

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Rapport de gestion

Charge de rémunération à base d'actions

La charge de rémunération à base d'actions s'est établie à 0,6 M\$ pour le troisième trimestre de 2019 et à 2,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2019, par rapport à respectivement 0,8 M\$ et 2,6 M\$ pour les périodes correspondantes de 2018. Ces baisses sont principalement attribuables au recul du cours de l'action de la Société à la fin du troisième trimestre de 2019 par rapport au 30 septembre 2018.

Coûts (produits) associés aux litiges et aux activités de restructuration

Aucun produit ni aucune charge associés aux litiges et aux activités de restructuration n'ont été comptabilisés au cours des neuf premiers mois de 2019. Au troisième trimestre de 2018, la Société a vendu sa participation dans la coentreprise Zuhai Gallium Industry Co., pour un montant de 0,4 M\$ et a comptabilisé une perte de 0,3 M\$, qui a été en partie contrebalancée par un montant de 0,2 M\$ reçu à la suite de la liquidation de sa participation dans une autre coentreprise, Ingal Stade GmbH, qui avait cessé ses activités de fabrication en 2016. Également au premier trimestre de 2018, la Société avait comptabilisé un montant de 0,6 M\$ au titre des produits associés aux litiges et aux activités de restructuration, représentant des produits non récurrents liés à un montant à recevoir d'une entité juridique inactive pour laquelle aucune créance n'avait été comptabilisée étant donné l'incertitude s'y rattachant.

Charges financières

Les charges financières se sont établies à 0,5 M\$ pour le troisième trimestre de 2019, par rapport à 1,1 M\$ pour le troisième trimestre de 2018. La baisse de 0,6 M\$ des charges financières est principalement attribuable aux profits de change et au titre de dérivés comptabilisés pour le trimestre considéré, tandis que la Société avait comptabilisé des pertes de change et au titre des dérivés pour le troisième trimestre de 2018. Les charges financières se sont établies à 3,2 M\$ pour les neuf premiers mois de 2019, comparativement à 5,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018. La baisse de 2,6 M\$ des charges financières s'explique principalement par un montant moins élevé comptabilisé en charges hors trésorerie au titre des intérêts théoriques anticipés à la suite du rachat anticipé de débentures convertibles de 26,0 M\$ CA en mars 2019, comparativement au montant comptabilisé à la suite du rachat anticipé de débentures convertibles de 40,0 M\$ CA en juin 2018.

Impôt sur le résultat

La Société a affiché un résultat avant impôt de 2,4 M\$ pour le troisième trimestre de 2019 et de 3,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2019. La charge d'impôt s'est élevée à respectivement 1,4 M\$ et 2,2 M\$ pour le troisième trimestre de 2019 et pour les neuf premiers mois de 2019. Les actifs d'impôt différé applicables dans certains pays ont eu une incidence sur les charges pour ces deux périodes.

Situation financière et sources de financement

	T3 2019	T3 2018	Neuf premiers mois de 2019	Neuf premiers mois de 2018
	\$	\$	\$	\$
Fonds provenant de l'exploitation ¹	4 570	6 582	12 381	20 002
Variation nette des soldes du fonds de roulement hors trésorerie	145	(7 172)	(14 860)	(21 074)
Activités d'exploitation	4 715	(590)	(2 479)	(1 072)
Activités d'investissement	(3 166)	(2 046)	(7 106)	(6 669)
Activités de financement	(332)	360	1 211	719
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(211)	43	(168)	(203)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 006	(2 233)	(8 542)	(7 225)

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Rapport de gestion

Pour le troisième trimestre de 2019, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 4,7 M\$, comparativement à des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation de 0,6 M\$ pour le troisième trimestre de 2018. Pour les neuf premiers mois de 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation se sont établis à 2,5 M\$, comparativement à 1,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018. La baisse des fonds provenant de l'exploitation¹ s'explique principalement par la diminution du BAIIA ajusté^{1,2}. La variation négative du fonds de roulement hors trésorerie au cours des neuf premiers mois de 2019 découle principalement d'une diminution de 14,1 M\$ des dettes fournisseurs et charges à payer, de la diminution de 4,1 M\$ de l'impôt sur le résultat à payer ainsi que de l'augmentation de 7,1 M\$ des créances, le tout contrebalancé par une réduction des stocks de 11,0 M\$.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 3,2 M\$ pour le troisième trimestre de 2019, par rapport à 2,0 M\$ pour le troisième trimestre de 2018. Cette augmentation s'explique principalement par des investissements plus importants en immobilisations corporelles pendant le troisième trimestre de 2019, par rapport au trimestre correspondant de 2018. De plus, pour le troisième trimestre de 2018, les investissements dans les immobilisations corporelles avaient été contrebalancés par les produits tirés de la sortie d'immobilisations corporelles excédentaires et d'une participation dans une coentreprise. Pour les neuf premiers mois de 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 7,1 M\$, par rapport à 6,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018. Cette hausse s'explique par l'augmentation du montant net des investissements dans les immobilisations corporelles, qui tient compte de produits moins élevés tirés de la sortie d'immobilisations corporelles excédentaires au cours des neuf premiers mois de 2019 par rapport à la période correspondante de 2018.

Pour le troisième trimestre de 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 0,3 M\$, par rapport à des flux de trésorerie provenant des activités de financement de 0,4 M\$ pour le troisième trimestre de 2018. Cette diminution est principalement attribuable aux portions des paiements de loyers se rapportant au principal avec l'adoption, le 1^{er} janvier 2019, de la nouvelle norme, IFRS 16, *Contrats de location*, alors que pour le troisième trimestre de 2018, la Société avait reçu un montant de 0,4 M\$ découlant de l'émission d'actions ordinaires. Pour les neuf premiers mois de 2019, les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont totalisé 1,2 M\$ par rapport à 0,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018. Cette augmentation découle de l'obtention du nouveau prêt subordonné à terme non garanti d'une durée de cinq ans de 25,0 M\$ au premier trimestre de 2019, dont seulement 19,3 M\$ ont servi au rachat des débetures subordonnées convertibles et non garanties en circulation de 26,0 M\$ CA de la Société, alors que pour le deuxième trimestre de 2018, la Société avait emprunté 30 M\$ aux termes de sa facilité de crédit de premier rang, dont 29,7 M\$ avaient servi à rembourser une partie des débetures de 40 M\$ CA. Depuis le début de l'exercice, la Société a racheté et annulé 1 696 733 actions ordinaires pour un montant de 4,0 M\$ dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et payé un montant de 1,2 M\$ au titre des portions des paiements de loyers se rapportant au principal avec l'adoption de la nouvelle norme IFRS 16, *Contrats de location*, le 1^{er} janvier 2019.

Fonds de roulement

	Au 30 septembre 2019	Au 31 décembre 2018
	\$	\$
Stocks	85 931	96 889
Autres actifs courants	60 501	62 396
Passif courant	(38 754)	(65 924)
Fonds de roulement¹	107 678	93 361
Ratio du fonds de roulement¹	3,78	2,42

La hausse du fonds de roulement¹ par rapport au 31 décembre 2018 est principalement attribuable à la diminution du passif courant découlant du remboursement anticipé des débetures convertibles d'un montant de 26,0 M\$ CA en mars 2019, qui ont été remplacées par un prêt subordonné à terme non garanti d'une durée de cinq ans, ainsi qu'à une somme à payer moins élevée du fait de la baisse des stocks comparativement au 31 décembre 2018. La baisse des stocks s'explique en grande partie par la diminution des activités d'affinage et de recyclage annoncée au deuxième trimestre de 2019 combinée aux fluctuations défavorables importantes du cours des métaux sous-jacents.

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

² Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*, qu'elle applique de façon rétrospective, sans retraitement des informations comparatives, dont les mesures non conformes aux IFRS et les tableaux, comme le permet la norme. Cela a eu une incidence positive sur le BAIIA ajusté et le BAIIA de la période considérée par rapport au BAIIA ajusté et au BAIIA de la période correspondante de l'exercice précédent (se reporter à la rubrique « Méthodes comptables et changements » pour plus de précisions).

Rapport de gestion

Dette nette

	Au 30 septembre 2019	Au 31 décembre 2018
	\$	\$
Dette bancaire	-	-
Dette à long terme, y compris la partie courante	55 105	30 175
Débiteures convertibles	-	18 571
Swap de devises	-	197
Total de la dette¹	55 105	48 943
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(18 182)	(26 724)
Dette nette¹	36 923	22 219

Le total de la dette¹, compte tenu du swap de devises, a augmenté de 6,2 M\$ pour s'établir à 55,1 M\$ au 30 septembre 2019, par rapport à 48,9 M\$ au 31 décembre 2018. Cette augmentation s'explique en grande partie par le remplacement des débiteures convertibles par un prêt subordonné à terme non garanti d'une durée de cinq ans et d'une valeur nominale plus élevée.

La dette nette¹, compte tenu de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, a augmenté de 14,7 M\$, pour s'établir à 36,9 M\$ au 30 septembre 2019, par rapport à 22,2 M\$ au 31 décembre 2018, en raison principalement des besoins en fonds de roulement hors trésorerie.

Le 28 mars 2019, la Société a procédé au rachat de toutes ses débiteures subordonnées convertibles et non garanties à 5,75 % échéant le 30 juin 2019 en circulation pour un montant en principal total de 26,0 M\$ CA. Le 22 mars 2019, la Société a prélevé la deuxième tranche de 20,0 M\$ de son nouveau prêt à terme pour rembourser les débiteures en circulation. Au 30 septembre 2019, il ne restait aucune débenture convertible en circulation.

De ce fait, la Société a annulé la désignation de la tranche restante de 26,0 M\$ CA de la valeur nominale du swap de devises connexe et a reclassé la perte nette de 0,1 M\$ des autres éléments du résultat global représentant les variations nettes cumulées des couvertures de flux de trésorerie, pour la porter dans la perte subie sur l'annulation de la désignation dans l'état du résultat net consolidé intermédiaire.

Après le rachat des débiteures convertibles pour un montant en principal de 26,0 M\$ CA, des intérêts théoriques anticipés de 0,3 M\$ ont été comptabilisés en charges dans l'état du résultat net consolidé intermédiaire.

Informations relatives aux actions

	Au 5 novembre 2019	Au 30 septembre 2019
Actions émises et en circulation	83 401 558	83 401 558
Options sur actions pouvant être émises	1 044 534	1 044 534

Le 27 février 2019, la Bourse de Toronto a approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société, dans le cadre de laquelle la Société a le droit d'acheter aux fins d'annulation jusqu'à 3 515 926 actions ordinaires du 1^{er} mars 2019 au 29 février 2020. Au cours des neuf premiers mois clos le 30 septembre 2019, la Société a racheté et annulé 1 696 733 actions ordinaires à un prix moyen de 2,35 \$ (3,16 \$ CA) pour un montant total de 4,0 M\$, qui été comptabilisé en diminution des capitaux propres.

Arrangements hors bilan

La Société est exposée au risque de change lié aux ventes réalisées en euros et en d'autres monnaies étrangères et conclut à l'occasion des contrats de change à terme afin de se protéger contre les fluctuations des taux de change. Le lecteur trouvera un complément d'information sur ces contrats aux notes 16 et 24 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Rapport de gestion

Engagements

Au 30 septembre 2019 et au 31 décembre 2018, dans le cours normal des activités, la Société a conclu des lettres de crédit d'un montant pouvant aller jusqu'à 0,4 M\$.

Éventualités

Dans le cours normal des activités, la Société est exposée à des événements pouvant donner lieu à des passifs éventuels ou à des actifs éventuels. À la date de publication des états financiers consolidés, la Société n'avait connaissance d'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Gouvernance

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « Règlement 52-109 »), 5N Plus a déposé des attestations signées par le chef de la direction et le chef de la direction financière qui, entre autres, rendent compte de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et de la conception et de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision des contrôles et procédures de communication de l'information, pour fournir une assurance raisonnable que :

- l'information importante relative à la Société leur a été communiquée;
- l'information à fournir dans les documents d'information continue de la Société a été comptabilisée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu à l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont aussi conçu ou fait concevoir sous leur supervision le contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

À la lumière de leur évaluation de l'efficacité du CIIF de la Société, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le CIIF a été conçu de façon adéquate et qu'il fonctionnait de façon efficace, selon le référentiel intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« référentiel COSO 2013 »).

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le CIIF n'a subi, au cours des neuf premiers mois clos le 30 septembre 2019, aucune modification qui a eu ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur le CIIF.

Méthodes comptables et changements

Les principes et méthodes comptables appliqués par la Société pour préparer ses états financiers consolidés audités pour l'exercice 2018 sont conformes aux IFRS. Les principales méthodes comptables de la Société sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de celles qui suivent :

Adoption de nouvelles normes comptables

IFRS 16 – Contrats de location

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté la nouvelle norme comptable IFRS 16 en appliquant l'approche rétrospective modifiée.

Rapport de gestion

Ajustements comptabilisés au moment de l'adoption d'IFRS 16

Au moment de l'adoption d'IFRS 16, la Société a comptabilisé des obligations locatives pour les contrats de location qui avaient été auparavant classés comme contrats de location simple en vertu d'IAS 17, *Contrats de location*. Ces obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société au 1^{er} janvier 2019, qui était de 4,45 %.

	1 ^{er} janvier 2019
	\$
Engagements découlant de contrats de location simple présentés au 31 décembre 2018	4 294
Incidence de l'actualisation de ces engagements	(260)
Incidence de la comptabilisation hors bilan des contrats de location à court terme et des contrats de location de biens de faible valeur	(80)
Ajustement découlant du traitement différent des options de prolongation	3 198
Montant au titre des obligations locatives comptabilisé au 1^{er} janvier 2019	7 152
Soit :	
Obligations locatives courantes	1 554
Obligations locatives non courantes	5 598

Les actifs au titre des droits d'utilisation ont été évalués au montant correspondant à l'obligation locative et sont liés aux types de biens suivants :

	30 septembre 2019	1 ^{er} janvier 2019
	\$	\$
Terrains et bâtiments	5 517	6 342
Matériel de production	421	454
Matériel de bureau et matériel roulant	392	356
Total des actifs au titre des droits d'utilisation	6 330	7 152

Comme il est mentionné ci-dessus, le changement de méthode comptable a entraîné une augmentation de 7,2 M\$ des actifs au titre des droits d'utilisation et des obligations locatives comptabilisés au bilan au 1^{er} janvier 2019.

L'incidence de l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*, pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois clos le 30 septembre 2019 se présente comme suit :

	T3 2019	Neuf premiers mois de 2019
	\$	\$
Augmentation du BAIIA ajusté ¹ /BAIIA ¹	475	1 425
Augmentation des charges financières	74	226
Augmentation de l'amortissement	368	1 078

Mesures de simplification appliquées

Lors de l'application initiale d'IFRS 16, la Société s'est prévalu des mesures de simplification suivantes permises par la norme :

- l'application d'un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques relativement similaires;
- la comptabilisation de contrats de location simple dont la durée résiduelle au 1^{er} janvier 2019 était de moins de 12 mois comme des contrats de location à court terme;
- l'utilisation des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation.

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

La Société a également choisi de ne pas procéder à une nouvelle évaluation si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de la première application. Pour les contrats conclus avant la date de transition, la Société s'est plutôt fondée sur son évaluation effectuée lors de l'application d'IAS 17 et d'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*.

Activités de location de la Société et méthode de comptabilisation

La Société loue diverses installations de production et des entrepôts, du matériel de production et du mobilier, du matériel de bureau et du matériel roulant. Les contrats de location sont généralement assortis de périodes fixes d'une durée de 2 à 5 ans ainsi que d'options de prolongations (décrites ci-après). Les modalités des contrats de location sont négociées individuellement et sont très variées. Les contrats de location ne comportent pas de clauses restrictives, mais les biens loués ne peuvent pas servir de garantie à des emprunts.

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2018, les contrats de location d'immobilisations corporelles étaient classés comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets de tout incitatif reçu du bailleur) étaient comptabilisés en résultat net selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

À partir du 1^{er} janvier 2019, un contrat de location est comptabilisé comme un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation correspondante à la date à laquelle le bien loué est à la disposition de la Société. Chaque paiement de loyer est réparti entre l'obligation locative et la charge financière. La charge financière est comptabilisée en résultat net sur la durée du contrat de location de manière à ce que soit appliqué pour chaque période un taux d'intérêt constant au solde de l'obligation locative. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur une base linéaire sur la durée d'utilité du bien ou sur la durée du contrat de location, si elle est plus courte.

Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont évalués initialement à leur valeur actualisée. Les obligations locatives comprennent la valeur actualisée des paiements de loyers suivants :

- les paiements fixes (y compris en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de cette option par le preneur.

La valeur actualisée des paiements de loyers est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal du preneur est utilisé. Il s'agit du taux que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire dans un environnement économique similaire.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués au coût, qui se compose de ce qui suit :

- le montant initial de l'obligation locative;
- les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- les coûts directs initiaux;
- les coûts de remise en état.

Les paiements associés à des contrats de location à court terme et à des contrats de location de biens de faible valeur sont comptabilisés en charges dans le résultat net selon la méthode linéaire. Les contrats de location à court terme sont des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins. Les biens de faible valeur comprennent de l'équipement informatique et des petits meubles de bureau.

Options de prolongation

Des options de prolongation sont incluses dans un certain nombre de contrats de location d'immobilisations corporelles de la Société. Ces conditions sont utilisées en vue de maximiser la flexibilité opérationnelle aux fins de la gestion des contrats. La majorité des options de prolongation détenues ne peuvent être exercées que par la Société et ne peuvent pas l'être par les bailleurs respectifs.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Le 1^{er} janvier 2019, la Société a également adopté la nouvelle norme comptable IFRIC 23, qui contient des indications sur la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. La Société a conclu que l'application de cette nouvelle norme n'a pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Instrument financiers et gestion du risque

Juste valeur des instruments financiers

Une description détaillée des méthodes et des hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers de la Société figure à la note 16, « Juste valeur des instruments financiers », des états financiers consolidés audités de 2018 de la Société.

Gestion du risque financier

Pour une description détaillée de la nature et de l'étendue des risques découlant des instruments financiers ainsi que des stratégies de gestion du risque connexes, se reporter à la note 24 des états financiers consolidés audités de 2018 de la Société. La Société n'a connaissance d'aucun changement important aux facteurs de risque présentés à ce moment-là.

Risques et incertitudes

Pour une description détaillée des facteurs de risque associés à 5N Plus et à ses activités, se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de 2018 de 5N Plus daté du 26 février 2019. Les risques et incertitudes pouvant entraîner de telles différences incluent les risques associés aux facteurs suivants : stratégie de croissance, crédit, liquidité, taux d'intérêt, litiges, valorisation des stocks, prix des produits de base, fluctuations du change, juste valeur, sources d'approvisionnement, réglementation environnementale, concurrence, dépendance à l'égard du personnel clé, interruptions des activités, protection des droits de propriété intellectuelle, activités internationales, notamment en Chine, réglementations en matière de commerce international, conventions collectives et responsabilités à titre de société cotée. La Société n'a connaissance d'aucun changement important aux facteurs de risque présentés à cette date.

Mesures non conformes aux IFRS

Dans le présent rapport de gestion, la direction de la Société a recours à certaines mesures non conformes aux IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS fournissent de l'information utile et complémentaire, mais elles n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS.

Le carnet de commandes représente les commandes attendues que la Société a reçues, mais qui n'ont pas encore été exécutées, et qui devraient se transformer en ventes au cours des douze prochains mois, et est exprimé en nombre de jours. Les nouvelles commandes représentent les commandes reçues durant la période considérée, exprimées en nombre de jours, et calculées en additionnant aux produits des activités ordinaires l'augmentation ou la diminution du carnet de commandes pour la période considérée, divisé par les produits annualisés. Le carnet de commandes est un indicateur des produits futurs attendus en jours, et les nouvelles commandes permettent d'évaluer la capacité de la Société à maintenir et à accroître ses produits.

Le BAIIA désigne le résultat net avant les charges d'intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement. Nous avons recours au BAIIA, car nous croyons qu'il constitue une mesure significative de la performance opérationnelle des activités poursuivies avant la prise en compte de l'incidence de certaines charges. La définition de cette mesure non conforme aux IFRS de la Société peut être différente de celle qu'utilisent d'autres entreprises.

La marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par les produits.

Rapport de gestion

Le BAIIA ajusté correspond au BAIIA tel qu'il est défini précédemment avant la dépréciation des stocks, la charge de rémunération à base d'actions, la dépréciation des actifs non courants, les coûts (produits) associés aux litiges et aux activités de restructuration, le profit sur la sortie d'immobilisations corporelles, la variation de la juste valeur de l'option de conversion des débentures, et les pertes (profits) de change et au titre de dérivés. Nous avons recours au BAIIA ajusté, car nous croyons qu'il constitue une mesure significative de la performance opérationnelle des activités poursuivies compte non tenu de l'incidence de certaines charges. La définition de cette mesure non conforme aux IFRS de la Société peut être différente de celle qu'utilisent d'autres entreprises.

La marge du BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté divisé par les produits.

Les charges d'exploitation ajustées correspondent aux charges d'exploitation compte non tenu de la charge de rémunération à base d'actions, de la dépréciation des actifs non courants, des coûts (produits) associés aux litiges et aux activités de restructuration, du profit sur la sortie d'immobilisations corporelles et de l'amortissement. Nous avons recours aux charges d'exploitation ajustées pour calculer le BAIIA ajusté. Nous croyons qu'il constitue une mesure significative de la performance opérationnelle des activités poursuivies. La définition de cette mesure non conforme aux IFRS de la Société peut être différente de celle qu'utilisent d'autres entreprises.

Le résultat net ajusté correspond au résultat net avant l'incidence des moins-values des stocks et des immobilisations corporelles et incorporelles, de la charge de rémunération à base d'actions, des coûts (produits) associés aux litiges et aux activités de restructuration, du profit sur la sortie d'immobilisations corporelles, et de la variation de la juste valeur de l'option de conversion des débentures après déduction de l'impôt sur le résultat s'y rapportant. Nous avons recours au résultat net ajusté, car nous croyons qu'il constitue une mesure significative de la performance opérationnelle des activités poursuivies compte non tenu de l'incidence des moins-values liées aux stocks et aux immobilisations corporelles et incorporelles, de la charge de rémunération à base d'actions, des coûts (produits) associés aux litiges et aux activités de restructuration, du profit sur la sortie d'immobilisations corporelles et de la variation de la juste valeur de l'option de conversion des débentures, qui ne sont pas courants. La définition de cette mesure non conforme aux IFRS de la Société peut être différente de celle qu'utilisent d'autres entreprises.

Le résultat net de base ajusté par action correspond au résultat net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation. Nous avons recours au résultat net de base ajusté par action, car nous croyons qu'il constitue une mesure significative de la performance opérationnelle des activités poursuivies compte non tenu de l'incidence des moins-values liées aux stocks et aux immobilisations corporelles et incorporelles, de la charge de rémunération à base d'actions, des coûts (produits) associés aux litiges et aux activités de restructuration, du profit sur la sortie d'immobilisations corporelles et de la variation de la juste valeur de l'option de conversion des débentures, qui ne sont pas courants, par action. La définition de cette mesure non conforme aux IFRS de la Société peut être différente de celle qu'utilisent d'autres entreprises.

Les fonds provenant de (affectés à) l'exploitation correspondent aux flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation avant les variations des soldes du fonds de roulement hors trésorerie liés à l'exploitation. Ces montants figurent dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés de la Société. Selon la Société, les fonds provenant de (affectés à) l'exploitation constituent une mesure clé, car ils témoignent de sa capacité à générer les fonds nécessaires à sa croissance future et au remboursement de sa dette.

La marge brute est une mesure servant à déterminer ce que rapportent les ventes en déduisant le coût des ventes, à l'exclusion de l'amortissement et de l'incidence de la dépréciation des stocks. Cette mesure est également exprimée en pourcentage des produits, en divisant le montant de la marge brute par le total des produits.

La dette nette ou la trésorerie nette est une mesure servant à surveiller le niveau d'endettement, qui tient compte de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Elle constitue un indicateur de la situation financière globale de la Société et correspond à la différence entre la dette totale, y compris la partie courante et le swap de devises lié aux débentures convertibles, et la trésorerie et les équivalents de trésorerie, compte non tenu de toute mesure financière éventuelle selon la nouvelle IFRS 16 relativement aux obligations locatives.

Rapport de gestion

Le rendement du capital investi est une mesure financière non conforme aux IFRS. Il est obtenu en divisant le BAII ajusté annualisé par le montant du capital investi à la fin de la période. Le BAII ajusté se calcule comme le BAIIA ajusté, moins l'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles (ajusté pour tenir compte de la charge au titre de l'amortissement accéléré, s'il y a lieu). Le capital investi correspond à la somme des créances, des stocks, des immobilisations corporelles, du goodwill et des immobilisations incorporelles, moins les dettes fournisseurs et charges à payer (ajustées pour tenir compte des éléments exceptionnels). Nous nous servons de cette mesure que nous ayons recours à du financement par emprunts ou par capitaux propres. À notre avis, cette mesure fournit des renseignements utiles pour déterminer si le capital investi dans les activités de la Société dégage un rendement concurrentiel. Le RCI comporte toutefois des limites puisqu'il s'agit d'un ratio. Il ne permet donc pas de fournir de renseignements quant au montant absolu du résultat net, de la dette et des capitaux propres de la Société. Certains éléments sont également exclus du calcul du RCI et d'autres sociétés pourraient utiliser une mesure similaire, calculée différemment.

Le fonds de roulement est une mesure des liquidités. Il correspond à la différence entre les actifs courants et les passifs courants. Étant donné que la Société est actuellement endettée, nous nous servons de cette mesure comme d'un indicateur de notre efficacité financière et nous nous efforçons de le garder le plus bas possible.

Le ratio du fonds de roulement est obtenu en divisant les actifs courants par les passifs courants.

Renseignements supplémentaires

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole « VNP ». Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Société, y compris sa notice annuelle, se reporter au profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Rapport de gestion

Principales informations financières trimestrielles

(en milliers de dollars américains, sauf les montants par action)	30 sept. 2019	30 juin 2019	31 mars 2019	31 déc. 2018	30 sept. 2018	30 juin 2018	31 mars 2018	31 déc. 2017
Produits	49 554 \$	50 290 \$	51 413 \$	47 710 \$	53 379 \$	58 359 \$	58 547 \$	52 492 \$
BAIIA ^{1, 2}	5 860	5 321	4 188	5 589	7 772	7 860	7 800	4 420
BAIIA ajusté ^{1, 2}	5 974	5 862	5 612	6 912	8 581	8 972	7 885	6 763
Résultat net attribuable aux actionnaires de SN Plus	1 030	1 758	(1 149)	4 046	3 457	3 417	3 051	2 229
Résultat de base par action attribuable aux actionnaires de SN Plus	0,01 \$	0,02 \$	(0,01) \$	0,05 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,03 \$
Résultat net	1 030	1 758	(1 149)	4 046	3 458	3 420	3 048	2 222
Résultat de base par action	0,01 \$	0,02 \$	(0,01) \$	0,05 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,03 \$
Résultat dilué par action	0,01 \$	0,02 \$	(0,01) \$	0,05 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,03 \$
Résultat net ajusté ¹	1 460	2 055	(120)	5 407	3 919	5 344	2 814	3 884
Résultat net de base ajusté par action ¹	0,02 \$	0,02 \$	- \$	0,06 \$	0,05 \$	0,06 \$	0,03 \$	0,05 \$
Fonds provenant de l'exploitation ¹	4 570	4 866	2 945	8 641	6 582	7 194	6 226	5 398
Carnet de commandes ¹	215 jours	201 jours	202 jours	217 jours	181 jours	170 jours	172 jours	187 jours

Prix des métaux

(en dollars américains le kilo)

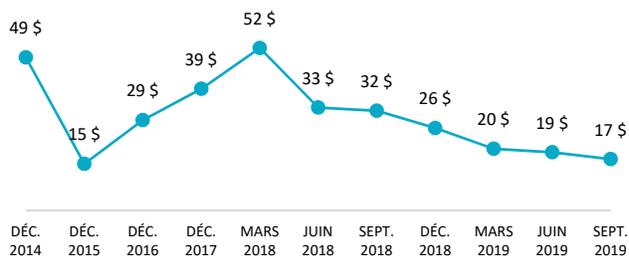
Bismuth



Germanium



Sélénium



Tellure



Source : Low Metal Bulletin

¹ Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

² Le 1^{er} janvier 2019, la Société a adopté IFRS 16, *Contrats de location*, qu'elle applique de façon rétrospective, sans retraitement des informations comparatives, dont les mesures non conformes aux IFRS et les tableaux, comme le permet la norme. Cela a eu une incidence positive sur le BAIIA ajusté et le BAIIA de la période considérée par rapport au BAIIA ajusté et au BAIIA de la période correspondante de l'exercice précédent (se reporter à la rubrique « Méthodes comptables et changements » pour plus de précisions).